

J'ai appris, monsieur le Président, que le service de traduction a pris congé toute la semaine dernière, en même temps que la Chambre s'était ajournée. Je croyais que l'ajournement ne concernait que la Chambre, c'est-à-dire les députés. J'ignorais que les fonctionnaires qui sont censés travailler à plein temps avaient aussi pris congé.

Cette situation est déplorable. Elle est chronique, car il est arrivé maintes fois que des ministres soient obligés de répondre à la Chambre qu'ils attendaient qu'un texte soit traduit. Si le service manque de personnel, il faut y voir. Si les employés font la paresse, voyons-y également. Si les deux problèmes existent, tâchons de les régler.

LE STATIONNEMENT SUR LA COLLINE—L'ATTRIBUTION DE PLACES NUMÉROTÉES AUX DÉPUTÉS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Mon autre affaire est tout à fait d'un autre ordre. C'est la quatrième fois en trois semaines que je ne réussis pas à stationner derrière l'édifice central du Parlement. Auriez-vous l'obligeance, monsieur, de vous renseigner sur le nombre d'employés affectés aux députés ou aux ministres qui utilisent les endroits de stationnement en question, ou de vous informer si des députés qui disposent d'un emplacement autour de l'édifice de la Confédération laissent leur voiture sur la colline?

Entrevoyez-vous, monsieur le Président, la possibilité de numéroter les places de stationnement afin d'éviter cette situation? Comme je suis en stationnement illégal actuellement, si j'ai une contravention, monsieur, je vais vous la remettre.

M. le Président: Les deux interventions du député constituent, à mon avis, des recours au Règlement. Il ne s'agit certes pas de questions de privilège.

Je vais d'abord parler des services de traduction. La présidence prend cette question très au sérieux car elle est importante. Si la préséance n'avait pas été accordée ailleurs, je m'apprêtais, cet après-midi, à répondre à une question du même ordre que des collègues du député ont soulevée il y a quelques semaines. Je compte me reprendre demain. Le député constatera que, pour la présidence, il s'agit d'une question sérieuse qui n'intéresse pas que cet endroit. Nous devons résoudre ce problème.

• (1530)

Quant à l'autre affaire que le député a soulevée, j'en prends bonne note. Je verrai à ce qu'on lui réponde, tout en espérant que le problème puisse être réglé. Entre-temps, bien sûr il peut toujours envoyer ses contraventions au bureau du Président.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA 1^{RE} RÉUNION DU COMITÉ DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PAYS DU COMMONWEALTH

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tous les partis représentés ici

Déclarations de ministres

ont appuyé les mesures prises par le premier ministre et le gouvernement du Canada dans le but de hâter le démantèlement pacifique du régime de l'apartheid. L'un des éléments clés de notre politique a été de reconnaître et d'élargir l'important rôle joué par le Commonwealth pour favoriser une évolution sans violence de la situation en Afrique australe. Le premier ministre était déterminé—et il avait en cela l'appui de la Chambre—à faire en sorte que les chefs de gouvernement du Commonwealth réunis sous sa présidence à Vancouver maintiennent les pressions exercées sur l'Afrique du Sud en vue de l'abolition de l'apartheid.

Quatre des États de la ligne de front font partie du Commonwealth. Il en est de même du Lesotho, du Swaziland et du Malawi. L'Afrique du Sud en a été exclue pour avoir refusé d'abandonner sa politique d'apartheid. Grâce aux liens étroits qui unissent ses membres, le Commonwealth est mieux placé que toute autre organisation pour contribuer à l'élimination du fléau de l'apartheid et promouvoir un développement économique sûr et durable. D'autres pays ont une influence économique plus considérable en Afrique australe, mais aucune organisation n'a, en puissance, autant d'ascendant politique que le Commonwealth dans cette région du monde. Cela a été amplement démontré par les travaux du Groupe des personnalités éminentes, dont l'autorité reposait sur les mérites respectifs de ses membres et sur le prestige du Commonwealth, qui lui avait confié sa mission. Le concept de négociation proposé par le Groupe, certes le résultat le plus durable de ses travaux, constitue toujours la meilleure solution au problème de l'apartheid. La mission du Groupe a également eu pour effet important de prouver que la condamnation universelle de l'apartheid n'était pas un phénomène passager.

Le défi qui se pose aux véritables adversaires de l'apartheid consiste en partie à maintenir une pression croissante sur Pretoria. Cela importe d'autant plus que le gouvernement de l'Afrique du Sud intensifie la répression et la censure sur son territoire, et accentue sa campagne de propagande à l'étranger. Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth réunis à Vancouver ont déclaré, et je cite:

La tragédie qui se déroule en Afrique du Sud—et qui passe souvent inaperçue—nous commande de veiller à ce que l'apartheid continue de retenir l'attention de la communauté internationale jusqu'à ce que nous nous rencontrions de nouveau en séance plénière.

Dans cet esprit, tous les pays membres, à l'exception de la Grande-Bretagne, ont accepté une proposition canadienne visant à établir un comité des ministres des Affaires étrangères qui se réunira périodiquement jusqu'à la prochaine réunion des chefs de gouvernement à Kuala Lumpur en 1989. Le Comité a été investi d'un vaste mandat, à savoir donner à la poursuite des objectifs dont sont convenus les chefs de gouvernement dans la déclaration de l'Okanagan tout le dynamisme et toute l'orientation nécessaires. J'ai l'honneur, au nom du Canada, de présider ce Comité, qui comprend les ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de l'Inde, du Guyana, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe.